



NOVEMBRE À DÉCEMBRE 2017

17^{ème} Lettre d'information du mandat 2014-2020

Courriel : mairie@aunay-sous-auneau.fr
Site municipal : www.aunay-sous-auneau.fr
Tél. : 02 37 31 81 01 - Télécopie : 02 37 31 36 38
Distribution : 30/10/2017

NUMEROS UTILES

ASSISTANTE SOCIALE

Prenez rendez-vous au : 02 37 20 14 48.

URGENCES

SAMU : 15 ou d'un portable 112.
Centre Régional anti-poison de Paris : 01.40.37.04.04
Gendarmerie : 17 - **Pompiers** : 18.
Pharmacie de garde : 17
VEOLIA (Astreinte Eau/Assainissement) : 0 969 323 529
ERDF « ENEDIS » (Réseau électricité) : 0 972 675 028

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- Lundi et Mercredi de 9h00 à 12h30.
 - Mardi et Vendredi de 13h30 à 17h30.
 - Jeudi de 13h30 à 18h30.
- Possibilité de recevoir sur rendez-vous en dehors de ces horaires. Monsieur le Maire et ses Adjointes reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

LE CARNET

Naissances :

- Lucie PITOIS née le 17/09/2017
- Martin DUCERF né le 25/09/2017
- Romie LEROY née le 02/10/2017

Mariage :

- Maria de Lourdis GONCALVES et Jean-Raymond HOULLIER le 09/09/2017
- Sindy MARTINS et Florent BARANSKI le 09/09/2017

Baptême civil :

- Gabin SELZER le 30/09/2017

Décès :

- Ginette DELACHAUME veuve GARREL le 25/08/2017



Pour VOTER,



Je m'inscris sur les listes électorales avant le :
30 Décembre

Les inscriptions sont enregistrées à la Mairie jusqu'au 30 décembre 2017 dernier délai (Une permanence sera organisée à la Mairie le samedi 30 décembre 2017 de 10h à 12h conformément aux instructions de la Préfecture).

Attention : Pour les nouveaux habitants, l'inscription n'est pas automatique.

Se présenter à la Mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile (Possibilité de faire la démarche par un tiers dûment habilité, par correspondance ou par courriel). Possibilité aussi d'adresser la demande d'inscription en ligne sur le site service-public.fr

Pour les jeunes de 18 ans : Il est conseillé de s'assurer auprès de la Mairie que l'INSEE a bien transmis l'inscription d'office.

Chers habitants,

Après une rentrée scolaire qui s'est bien déroulée, nous sommes déjà dans la période des premiers congés de la Toussaint pour deux semaines. Que le temps passe vite.

De nombreux habitants de la commune m'ont signalé la vitesse des véhicules, qu'ils trouvent excessive dans la traversée du village, mais aussi dans les rues adjacentes.

Le Conseil Municipal soucieux de la sécurité routière a acquis un radar pédagogique qu'il pourra déplacer pour sensibiliser les automobilistes et les motards.

Deux nouveaux panneaux STOP pourraient être installés. Un panneau rue de Bretonvilliers et un autre panneau rue de la Poste.

Ceci permettrait de limiter la vitesse des véhicules entrant dans le bourg.

Profitons tous du soleil encore bien présent dans cette belle arrière saison.

Chaleureusement.

Le Maire, Jacques WEIBEL

EFFECTIFS SCOLAIRES 2017/2018

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE "LES HIRONDELLES"

6 CLASSES	EFFECTIFS
CP	24
CP-CE1	19
CE1	24
CE2	23
CE2-CM1	22
CM1-CM2	23
TOTAL	135

ÉCOLE MATERNELLE

3 CLASSES	EFFECTIFS
PS	28
PS-MS	28
MS-GS	28
TOTAL	84

NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES AUX ÉCOLES : 219



FREQUENTATION MOYENNE À L'ALSH ET AU PÉRISCOLAIRE

	NOMBRE D'ENFANTS
ALSH - Mercredi	54
Périscolaire - Matin	39
Périscolaire - Soir	50

TAP (Travaux d'Activités Périscolaires)

	NOMBRE D'ENFANTS
Vendredi après-midi	75

FREQUENTATION MOYENNE AU RESTAURANT SCOLAIRE DEPUIS LA RENTRÉE

	NOMBRE D'ÉLÈVES
LUNDI	129
MARDI	145
JEUDI	150
VENDREDI	89



53 % des familles ont opté pour le règlement des factures de la cantine scolaire par prélèvement automatique.

Cette formule est simple à mettre en place.

Pour plus de renseignements contacter la Mairie.

RECENSEMENT DES JEUNES

RAPPEL :

Les jeunes doivent se faire recenser à la Mairie entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant.

Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents.

Cette formalité est importante : Elle conditionne la journée d'appel obligatoire. L'attestation délivrée sera demandée pour passer différents diplômes et à l'examen du permis de conduire.

SERVICE DE L'EAU POTABLE

Notre délégataire VEOLIA aura besoin prochainement d'accéder à certains branchements d'eau accessibles uniquement en partie privée. Un courrier d'information cosigné par VEOLIA et la Mairie sera adressé aux propriétaires concernés afin de convenir d'un rendez-vous de visite.



ATTENTION AUX PRATIQUES COMMERCIALES DOUTEUSES

Dans le département et sur le territoire communal sont signalés de nouveau des abus de sociétés qui contactent des propriétaires de maison pour proposer notamment un bilan thermique pour des travaux d'isolation.

ATTENTION : La Mairie ne cautionne absolument pas ces démarcheurs. Soyez vigilant, prévenez vos proches, voisins et amis.



PREFECTURE
D'EURE-ET-LOIR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA PRÉFÈTE APPELLE LES AUTOMOBILISTES À LA PLUS GRANDE VIGILANCE SUR LES ROUTES À LA VEILLE DES DÉPARTS EN CONGÉS

Les vacances scolaires de la Toussaint font l'objet d'intenses flux routiers.

Tout au long de cette période sensible et spécialement lors des week-ends de départ et de retour, Sophie BROCAS, Préfète d'Eure-et-Loir, a demandé aux forces de l'ordre de maintenir au niveau élevé la mobilisation sur les axes routiers du département. Plus que jamais, la prudence est de rigueur tant le bilan de mortalité sur les routes euréliennes est dramatique cette année : 42 morts contre 26 sur l'année 2016.

Les forces de police et de gendarmerie orienteront leur action vers la lutte contre les comportements les plus dangereux (Consommation d'alcool ou de stupéfiants, vitesse excessive, utilisation de distracteurs de conduite et particulièrement le téléphone, non port des équipements de sécurité).

Dans le cadre spécifique de la lutte contre la conduite après usage de produits stupéfiants, les kits de prélèvement salivaire seront massivement déployés.

La tolérance zéro sera appliquée. Il n'y aura pas de petits délits.

La route est un lieu de partage où chacun doit être citoyen. Personne ne peut s'affranchir des règles du code de la route.

Trop de vies ont été brisées cette année en Eure-et-Loir et auraient pu être épargnées. Nous sommes tous touchés, tous concernés, tous responsables.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

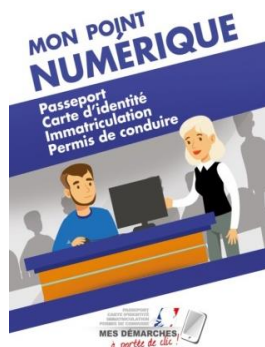
PRÉFECTURE « DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES »

Les Préfectures poursuivent la modernisation administrative par la dématérialisation des procédures.

À compter du 6 novembre 2017, les guichets de la Préfecture dédiés aux usagers de la route seront fermés.

Les usagers devront désormais engager une procédure dématérialisée pour obtenir **un permis de conduire ou un certificat d'immatriculation (Carte grise)**

Ces démarches seront accessibles depuis la page d'accueil du site de l'État dans le département [www.eure-et-loir.gouv.fr_rubrique « Mes démarches administratives »](http://www.eure-et-loir.gouv.fr_rubrique_Mes_démarches_administratives) ou sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) à l'adresse suivante www.ants.gouv.fr



INTERROGATIONS :

Une campagne de communication sera organisée par les services de l'État concernant toutes les démarches qui se feront exclusivement en ligne (zéro papier, zéro guichet, zéro courrier, zéro chèque...).

De très nombreuses personnes ne disposent pas de moyens et de compétences en informatique pour assurer ces démarches et n'ont pas toutes une carte bancaire pour les paiements en ligne.

Ce « tout numérique » pose question.

L'État semble éloigné de la réalité.

À l'heure actuelle on ne connaît pas les dispositions que l'État compte prendre pour favoriser les démarches des administrés qui ne disposent pas des conditions pour le traitement en « tout numérique ».

Dans l'attente des précisions complémentaires des services de l'État....

À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE

TRANSBEAUCE DEVIENT



La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) d'août 2015 a prévu de confier aux régions et non plus aux départements la compétence des transports interurbains et scolaires à compter du 01/09/2017.

Pour notre région le réseau porte désormais le nom unique de « Rémi » (Réseau de Mobilité Interurbaine).

Rémi remplace les anciens réseaux départementaux (Transbeauce pour l'Eure et Loir).

La région Centre Val de Loire a désormais en charge l'organisation des services interurbains routiers de voyageurs du territoire régional (6 départements) qu'ils soient réguliers, scolaires ou à la demande. Elle finance en outre le SIVOS pour le transport scolaire au niveau du canton.

Pour en savoir plus : www.remi-centrevaldeloire.fr



À PARTIR DU 1^{er} NOVEMBRE 2017, L'ENREGISTREMENT DU PACS SE FERA À LA MAIRIE ET NON PLUS AU TRIBUNAL D'INSTANCE

La loi n° 2016-1547 DU 18/11/2016 relative à la modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle comprend de nombreuses dispositions en matière d'Etat-Civil. Ainsi de nouvelles tâches sont transférées aux Mairies sans aucune compensation financière de la part de l'État. Parmi les nouvelles missions transférées à l'officier de l'état-Civil, il est important de faire le point sur l'enregistrement du Pacte Civil de Solidarité (PACS) qui se fera gratuitement à la Mairie dès le 1^{er} novembre 2017 et non plus au Tribunal d'Instance. Cette formalité peut être également faite devant un notaire contre règlement d'honoraires.

QU'EST-CE QUE LE PACS ?

C'est un contrat conclu entre deux personnes majeures de même sexe ou de sexe différent pour organiser leur vie commune. Instauré en 1999, il est avec le mariage civil, l'une des deux formes d'union reconnue par l'État.

Les partenaires ne doivent pas avoir de liens familiaux directs.

La conclusion d'un PACS est possible sous certaines conditions dans le cas d'un régime de protection (Curatelle, tutelle).

Le PACS et le mariage en quelques chiffres

En Eure-et-Loir	1999		2015
Nombre de mariages	2 044	→	1 492
Nombre de PACS	52	→	1 133

LES PRINCIPAUX EFFETS DU PACS

Les partenaires s'engagent à :

- Une communauté de vie.
- Une aide matérielle et une assistance réciproque.
- Une solidarité des dépenses de la vie courante.
- Une solidarité fiscale.

Concernant les biens, les partenaires peuvent opter pour le régime de séparation des biens qui s'applique par défaut ou pour le régime de l'indivision.

LES PIÈCES A FOURNIR :

- La convention de PACS (L'administration propose une convention « type » sur le site « service-public.fr » : formulaire Cerfa 15726*1)
- La déclaration conjointe de PACS.
- Les actes de naissance pour chacun des partenaires.
- Les pièces d'identité des partenaires.
- Une attestation sur l'honneur indiquant l'adresse des partenaires.

Des pièces complémentaires peuvent être exigées en fonction des situations familiales ou de nationalité.

ENREGISTREMENT ET PUBLICITÉ DU PACS

Le PACS produit ses effets pour les partenaires dès son enregistrement.

Le PACS figure en mention marginale (écrite) sur l'acte de naissance de chaque partenaire avec l'indication de l'identité de l'autre. C'est à partir de cette mention marginale que le PACS devient opposable aux tiers (Administration fiscale notamment).

Pour de plus amples informations, la Mairie est à votre disposition.

Le Site internet « service-public.fr » propose également un dossier complet sur le thème du PACS.

MODIFICATION, ANNULATION DISSOLUTION D'UN PACS

Pour la modification d'un PACS enregistré avant le 1^{er} novembre 2017 au Tribunal d'Instance de Chartres, c'est la Mairie de Chartres qui sera seule compétente.

Pour la modification d'un PACS enregistré à la Mairie d'Aunay-sous-Auneau à compter du 1^{er} novembre 2017, il faudra s'adresser à la Mairie d'Aunay-sous-Auneau.

ENREGISTREMENT D'UN PACS À LA MAIRIE

Les futurs partenaires devront prendre rendez-vous à l'avance à la Mairie. Les personnes seront reçues aux horaires habituels d'ouverture au public pour cette formalité.



L'ECHO DU VILLAGE

Les informations pour notre village sont diffusées via divers canaux : affichage, courrier, courriel et site internet. Tout au long de l'année, une équipe y travaille. En cette période, nous n'échappons pas à la tradition des bilans. Vous trouverez dans ce numéro, un coupon pour nous communiquer votre avis. Nous vous remercions d'y consacrer quelques minutes et de « jouer le jeu » en répondant sincèrement. Il ne vous restera plus qu'à glisser le coupon dans la boîte aux lettres de la mairie ou à envoyer un message par courriel à la mairie. Plus vous vous exprimerez, mieux nous vous connaissons et meilleure sera notre communication. En attendant de vous lire, l'équipe de la communication vous souhaite une très bonne fin d'année.

Aline, Béatrice, Cathy, Clara, Gwenaelle, Jean-André, Philippe, Sonia et Sylvie

L'ECHO DES ASSOS

Le 22 octobre dernier le **JUMELAGE GÜGLINGEN EN BEAUCE ALNELOISE** a fêté les 10 ans de la signature du serment de jumelage. Parents si vous souhaitez que vos enfants apprenant l'allemand puissent pratiquer, vous pouvez contacter l'association à l'adresse suivante : lambert.annick@free.fr

Les cours de **GYMNASTIQUE VOLONTAIRE** ont repris début septembre. Pendant les vacances scolaires il n'y aura pas de cours. Reprise le mardi 7 novembre à partir de 20h30 au foyer communal Jean Moulin.

Message à toutes celles et ceux (et oui messieurs vous êtes les bienvenus) qui ont envie de se bouger et de passer un bon moment n'hésitez pas à chausser les baskets. Bonne humeur et convivialité vous attendent.

L'**ARCHEOLOGIE** vous invite à participer aux championnats de tir aux armes préhistoriques (arc et propulseur), les 18 et 19 novembre, dans les bois d'Aunay. Vous pouvez aussi simplement suivre le parcours et encourager les tireurs venus de toute la France et même de différents pays d'Europe.

Inscription pour les participants le samedi à partir de 10h au foyer communal Jean Moulin

Loto du **CSA Foot** le 25 novembre. Parmi les lots il y aura un PC portable, une TV Led, un lave-linge, une tablette numérique... Rendez-vous au foyer communal Jean Moulin, à partir de 19h. Buvette et sandwicherie sur place.

Par ailleurs, le club vous informe qu'il est encore temps de s'inscrire, quelle que soit votre catégorie.

Contacts : Jean-Luc 06 12 01 60 28 / Antonio 06 75 50 75 95

Loto de **L'AMICALE FANFARE** le 3 décembre après-midi. Concert de la Sainte Cécile le 26 novembre durant la messe à l'Eglise d'Auneau. Venez nombreux.

L'association **MULTIDANSES** organise son spectacle de danses pour Noël le 9 décembre à 20h45 au foyer communal Jean Moulin. Entrée 5€, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Contact : 07 81 28 37 23

Le 10 décembre **JAUNE COQUELICOT** organise une Bourse aux jouets et aux vêtements. Contact : jaunecoquelicot@yahoo.fr.

DU COTE DE LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque est ouverte aux horaires suivants :

Mardi 15h30-18h00 / Mercredi 14h00 -18h00

Vendredi 17h30 -19h30 / Un Samedi sur deux 9h00-12h00.

Les mercredis après-midi sont consacrés aux contes et aux ateliers. Le programme est disponible sur la porte de la bibliothèque (côté rue).

À noter, un Atelier spécial « carnet de voyage », animé par l'artiste Jeanne Hoorelbeke, mercredi 29 novembre.

Retrouvez les annonces et programme sur FACEBOOK bibliothèque Aunay-sous-Auneau ou sur le site de la commune.

DU COTE DU COMITE DES FETES

4 novembre : **Halloween** de 17h45 à 20h (Parcours-énigme, goûter et grosse frayeur)

17 décembre : **Arbre de Noël** 

17 mars :  **SOIRÉE DANSANTE**

AU BOUT DU FIL...

 **LE FABULEUX NOËL DU CHÂTEAU**

Pour rentrer tranquillement dans l'univers magique de Noël, laissez-vous envoûter par « Le Fabuleux Noël du Château de Maintenon ».

Vous y rencontrerez ceux dont les noms sont à jamais gravés dans les murs de ce château : madame de Montespan, Louis XIV, madame de Maintenon et bien d'autres.

À partir du 24/11, le vendredi; samedi et dimanche. Réservation au 02 37 84 01 18 ou sur www.noelmaintenon.fr

DU COTE DES ECOLES

À l'**ÉCOLE MATERNELLE**, les 84 élèves vont achever la première période de l'année scolaire par une randonnée d'automne. Après les vacances de la Toussaint, le travail sur les formes continuera à partir de nouveaux albums et artistes peintres. Le thème de Noël sera lancé par un spectacle fin novembre « le Noël de P'tit Loup ».

DU COTE DES CENTRES

Le centre d'Aunay-sous-Auneau est fermé pendant les vacances de Noël. C'est le centre d'Auneau qui ouvrira ses portes.

Toute l'équipe d'animation vous souhaite une bonne fin d'année et de très bonnes fêtes.

PRES DE CHEZ NOUS

L'**ESPACE JEUNES** est ouvert aux ados âgés de 12 à 17 ans,

- mardi et vendredi soir de 16h30 à 18h30

- mercredi de 12h à 18h30

- vacances scolaires de 10h à 18h (fermé du 26 au 29 /12)

retour en navette possible sur inscription.

Contact : Mickaël et Marie 02 37 31 73 43 ou 06 26 77 14 72

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents **CLAPOTIS** accueille les enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leur(s) parent(s), les mercredis de 9h00 à 11h15 dans les locaux du RAM, 6 allée de la Communauté à Auneau-Bleury-St Symphorien.

Le **RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S** est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges, destiné aux assistants maternels et aux parents. Présent 3 lundis matin par mois dans les locaux de l'ALSH et accessible sur inscription.

Contact : 06 09 32 49 72

Le **JARDIN DES PARENTS** propose aux familles, tout au long de l'année, une offre d'informations (conférence, atelier, forum) dispensée par des professionnels sur des thèmes en lien avec la petite enfance et /ou l'enfance jeunesse.

Informations : lejardindespaparents@gmail.com ou 02 37 31 36 53

NOVEMBRE

Sam 4 : Halloween du Comité des fêtes

Sam 11 : Cérémonie Armistice de 1918  Rdv Mairie 9h45

Sam 18 / Dim 19 : Championnats de tir aux armes préhistoriques

Sam 25 : Loto du CSA Foot

Dim 26 : Concert de Sainte Cécile (Fanfare) Messe à Auneau

Mer 29 : Atelier «carnet de voyage» (bibliothèque)

DÉCEMBRE

Dim 3 : Loto de la Fanfare

Sam 9 : Spectacle de danses (Multidanses)

Dim 10 : Bourse aux jouets et aux vêtements (Jaune Coquelicot)

Dim 17 : Arbre de Noël du Comité des fêtes